



1 place Charles Mourier
30260 Quissac

04 66 77 30 02

mairie@ville-quissac.fr

04 66 77 56 31

DÉPARTEMENT DU GARD

MAIRIE DE QUISSAC

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de QUISSAC s'est réuni au Foyer Socio Culturel au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Serge CATHALA, Maire de Quissac.

Date de convocation : le 22 octobre 2021

Date d'affichage : le 22 octobre 2021

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17 + 1 = 18

Votants par procuration : 1

Absents excusés : 5

Présents :

Serge CATHALA – Martine AUBERT – Bernard GUERIN – Jeannette SANCHEZ – Frédéric HERNANDEZ – Isabelle BRUNEL – Alain BOUCHERIGUENE – Claudine CHAUDOREILLE – Nicolas DREVON – Stéphane DUPUY – Philippe GRAILHE – Laetitia LE ROUX – Julien PERRY – Sandrine ROTTE – Robert CHAZEL – Johan FIORENZANO – Mireille BARBIER

Procurations :

Jean PELAPRAT à Frédéric HERNANDEZ

Absents excusés :

Florie PIACENTINO – Laurence THEROND – Olivier VINCANT – Catherine MARTIN – Amélie MARCAILLE

Secrétaire de séance :

Jeannette SANCHEZ

Début de séance : 19h00

Délibération n°077/2021 : Approbation du conseil municipal du 23 septembre 2021

Serge CATHALA rappelle que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2021 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Il précise que Nicolas DREVON nous a fait part d'une remarque concernant son intervention lors de la délibération 061/2021 rapport annuel du délégataire (RAD) de l'assainissement collectif. Il a demandé que « le délégataire fournisse et mette à jour régulièrement la grille de vétusté des équipements de la station d'épuration afin d'anticiper les remplacements, conformément au contrat. »

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et après avoir pris en compte la remarque de Nicolas DREVON,

ADOpte à l'unanimité

- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2021

Délibération n°078/2021 : Convention d'adhésion agence technique du département du Gard

Serge CATHALA explique que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante du Conseil Départemental du Gard, il est proposé d'approuver les statuts et d'adhérer à l'Agence Technique Départementale.

Cette agence est chargée d'apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financière aux collectivités adhérentes.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1 646 € (50 cts d'euro/habitant).

La convention (en annexe) est consentie sur une durée de 3 ans.

Stéphane DUPUY demande si cette adhésion est vraiment nécessaire. Serge CATHALA lui explique que l'agence fournit un appui technique et juridique aux collectivités de grande valeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,

Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique, et financière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- Article 1er – d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard
- Article 2 – d'approuver la convention d'adhésion de La Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Article 3 – d'autoriser M. Serge CATHALA, Maire de la Commune de Quissac, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

Délibération n°079/2021 : Demande de subvention auprès du département du Gard dans le cadre du contrat territorial d'équipement 2022 pour la réfection du quartier de Vièle phase 3

Bernard GUERIN propose de solliciter le département, au titre du contrat territorial d'équipement, afin de cofinancer la phase 3 du projet de requalification des espaces publics et de voirie du quartier historique de Vièle.

Ces travaux concernent les secteurs suivants :

- Place du 8 mai
- Rue du Bosc
- Chemin du Lavoir

- Rue Bourbon
- Rue de l'Argenterie
- Traverse du Porche

DEPENSES	Montants HT
Maitrise d'œuvre, imprévus	34 290.00 €
Travaux	342 897.00 €
TOTAL HT	377 187.00 €

Le calcul de la subvention prévisionnelle est estimé de la sorte :
 Jusqu'à 300 000 € de travaux, taux d'aide à 25 %, soit 75 000.00 €
 De 300 000 € à 500 000 €, taux d'aide à 15 %, soit 11 578.05 €
 Au-delà de 500 000 €, taux d'aide à 8 %, soit 0 €
Soit un montant de subvention sollicité à hauteur de 86 578.05€

Julien PERRY demande quand la phase 3 va débuter. Serge CATHALA lui répond en janvier 2022 pour s'achever en juillet 2022.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De solliciter l'aide du Département du Gard à hauteur de 86 578.08 € pour réaliser des travaux de requalification des espaces publics et de voirie du quartier historique de Vièle phase 3 dans le cadre du contrat territorial d'équipement.

Délibération n°080/2021 : Demande de subvention d'investissement auprès de l'Etat pour la réfection du quartier de Vièle phase 3

Bernard GUERIN expose le descriptif du projet : Réhabilitation et embellissement du quartier historique, piétonisation de la place et création de parkings végétalisés dans le quartier, renouvellement des chaussées et mise à niveau des réseaux, création d'un jardin public, sécurisation des piétons avec trottoirs PMR. Le projet sera découpé en 3 phases de travaux sur 3 ans.

Il est proposé de solliciter une subvention d'investissement de l'Etat, afin de cofinancer la phase 3 du projet de requalification des espaces publics et voirie du quartier historique de Vièle.

Ces travaux concernent les secteurs suivants :

- Place du 8 mai
- Rue du Bosc
- Chemin du Lavoir
- Rue Bourbon
- Rue de l'Argenterie
- Traverse du Porche

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT	Taux subv.
Maitrise d'œuvre, imprévus	34 290.00 €	CD30	86 578.00 €	23%
Travaux	342 897.00 €	REGION	64 122.00 €	17%
		ETAT	150 875.00 €	40%
Montant total HT	377 187.00 €	Montant total HT	301 575.00 €	80%
AUTOFINANCEMENT COMMUNE			75 612.00 €	20%

Le Conseil municipal,
 Considérant le projet éligible et les besoins de la commune,
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants HT	Taux subv.
Maitrise d'œuvre, imprévus	34 290.00 €	CD30	86 578.00 €	23%
Travaux	342 897.00 €	REGION	64 122.00 €	17%
		ETAT	150 875.00 €	40%
Montant total HT	377 187.00 €	Montant total HT	301 575.00 €	80%
AUTOFINANCEMENT COMMUNE			75 612.00 €	20%

- de solliciter l'Etat pour une demande de subvention d'investissement pour cofinancer la phase 3 du projet de requalification des espaces publics et voirie du quartier historique de Vièle ;
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

Délibération n°081/2021 : Demande de subvention auprès de la région dans le cadre du contrat bourg centre « Ville accueillante » pour la requalification des espaces publics du quartier historique de Vièle phase 3

Bernard GUERIN rappelle que les travaux de rénovation de l'église de Quissac ont été réalisés en 2020 et la phase 2 doit s'achever prochainement.

Les travaux de voirie portent sur la réalisation d'aménagement de surface visant à requalifier et mettre en valeur le quartier par la pose de pavés, la modification du profil de la voirie, la gestion des circulations et des stationnements de véhicules et l'identification de cheminement piéton.

La commune souhaite profiter de ces travaux pour renouveler en amont l'ensemble des réseaux humides (EU, AEP et EP) de ce quartier qui sont vieillissants et en mauvais état.

Le réseau d'éclairage est également mis à niveau au cours des travaux.

La commune a donc engagé un programme de réaménagement intitulé programme Bourg-Centre.

Les secteurs concernés par ces travaux d'aménagement de surface du quartier de Vièle sont :




PHASE 1 - 2020	PHASE 2 - 2021	PHASE 3 – 2021/2022
<ul style="list-style-type: none"> . La place de l'Eglise . Le parvis de l'Eglise . La place Louis Devillas . La place du 8 Mai 	<ul style="list-style-type: none"> . La rue du Chemin neuf avec la création d'un parking . La rue cap de vièle . La rue traversière . La traverse de l'abreuvoir avec la création d'un parking 	<ul style="list-style-type: none"> . Le chemin du lavoir . La rue Bourbon . La rue de Vièle . La rue de l'argenterie . La traverse du Porche

La superficie de la zone étant relativement grande, la commune a décidé d'échelonner ces travaux sur 3 années (2020/2021/2022).

Il est proposé de solliciter la région dans le cadre du contrat Bourg centre « Ville accueillante » pour la requalification des espaces publics du quartier historique de Vièle (Phase 3) suivant le montant de dépenses ci-dessous :

PHASE 3 – 2021/2022	DEPENSES	Montants HT
. Le chemin du lavoir	Maitrise d'œuvre, imprévus	34 290.00 €
. La rue Bourbon	Travaux	342 897.00 €
. La rue de Vièle		
. La rue de l'argenterie		
. La traverse du Porche	Montant total HT	377 187.00 €

Rappel fiche action :

Axe 2	Fiche action 2.2.
Intitulé de l'axe stratégique Une ville accueillante	Titre de l'action : S'engager pour un urbanisme durable
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Les atouts de Quissac, liés au cadre de vie, au territoire naturel d'exception, et au foncier attractif doivent être maintenus. Pour y parvenir, l'accroissement démographique de la commune doit être accompagné par un urbanisme durable avec une densification de l'habitat, la préservation d'espaces naturels, le développement des mobilités douces, l'embellissement du cœur de ville et le maintien de commerces de proximité	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Densifier l'habitat dans le centre de la commune • Accroître l'activité des commerces et des restaurants • Améliorer le cadre de vie des habitants • Réduire les émissions de CO2 et de particules fines 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGEES	
<p>Projet 2.2.1. Réhabilitation du quartier historique de Vièle</p> <p><i>Descriptif : Réhabilitation et embellissement du quartier, notamment du parvis de l'Eglise, piétonisation de la place et création d'un parking végétalisé à proximité. Renouvellement des chaussées des rues et mise à niveau des réseaux. Projet découpé en 3 phases de travaux sur 3 ans.</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Quissac Coût estimatif : 3 M€ Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2019 <input checked="" type="checkbox"/> 2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAUE Partenariat financier : Etat, Région, Département</p>	<p>Quissac centre-bourg Fiche action 2.2 S'engager pour un urbanisme durable Réhabilitation du quartier historique (Vièle) et création de logements sociaux dans l'ancien EHPAD</p>  <p style="text-align: right;">   </p>

Nicolas DREVON demande si l'éclairage public sera pris en compte. Bernard GUERIN répond que l'éclairage public est seulement cofinancé par le SMEG.

Le Conseil municipal,
 Considérant le projet éligible et les besoins de la commune,
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le montant total des dépenses prévisionnelles ci-dessous :

PHASE 3 – 2021/2022	DEPENSES	Montants HT
. Le chemin du lavoir	Maitrise d'œuvre, imprévus	34 290.00 €
. La rue Bourbon	Travaux	342 897.00 €
. La rue de Vièle		
. La rue de l'argenterie	Montant total HT	377 187.00 €
. La traverse du Porche		

- de solliciter la région pour une demande de subvention dans le cadre du contrat Bourg centre « Ville accueillante » pour la requalification des espaces publics du quartier historique de Vièle (Phase 3 : chemin du lavoir, rue Bourbon, rue de Vièle, rue de l'argenterie, traverse du Porche) ;
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

Délibération n°082/2021 : Demande de subventions dans le cadre du contrat du département et de l'agence de l'eau pour le renouvellement des réseaux assainissement et eau potable du Quartier de Vièle Phase 3

Bernard GUERIN propose de solliciter l'agence de l'eau et le département, afin de cofinancer la phase 3 du projet de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable du quartier historique de Vièle.

Ces travaux concernent les secteurs suivants :

- Place du 8 mai
- Rue du Bosc
- Chemin du Lavoir
- Rue Bourbon
- Rue de l'Argenterie
- Traverse du Porche

Les communes en zone ZRR peuvent solliciter 80% de subvention (70% agence de l'eau et 10% département).

Montant des dépenses prévisionnelles :

ASSAINISSEMENT (Phase 3 : chemin du lavoir, rue Bourbon, rue de Vièle, rue de l'argenterie, traverse du Porche)		EAU POTABLE (Phase 3 : chemin du lavoir, rue Bourbon, rue de Vièle, rue de l'argenterie, traverse du Porche)	
DEPENSES	Montants HT	DEPENSES	Montants HT
Maitrise d'œuvre	19 490.00 €	Maitrise d'œuvre	16 701.00 €
Missions complémentaires	5 125.00 €	Missions complémentaires	5 125.00 €
Travaux	194 901.00 €	Travaux	167 010.50 €
Montant total HT	219 516.00 €	Montant total HT	188 836.50 €

Le Conseil municipal,
 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le projet suivant le montant de dépenses prévisionnelles ci-dessous :

ASSAINISSEMENT (Phase 3 : chemin du lavoir, rue Bourbon, rue de Vièle, rue de l'argenterie, traverse du Porche)		EAU POTABLE (Phase 3 : chemin du lavoir, rue Bourbon, rue de Vièle, rue de l'argenterie, traverse du Porche)	
DEPENSES	Montants HT	DEPENSES	Montants HT
Maitrise d'œuvre	19 490.00 €	Maitrise d'œuvre	16 701.00 €
Missions complémentaires	5 125.00 €	Missions complémentaires	5 125.00 €
Travaux	194 901.00 €	Travaux	167 010.50 €
Montant total HT	219 516.00 €	Montant total HT	188 836.50 €

- de solliciter des subventions dans le cadre du contrat du département et de l'agence de l'eau pour le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable du quartier historique de Vièle (Phase 3 : chemin du lavoir, rue Bourbon, rue de Vièle, rue de l'argenterie, traverse du Porche)
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- de s'engager à ce que les travaux soient réalisés sous charte qualité régionale des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

Délibération n°083/2021 : Demande de subventions au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales dans le cadre des intempéries du 14 septembre 2021

Serge CATHALA explique que lors des intempéries du 14 septembre 2021, un certain nombre de chemins communaux ont été fortement détériorés.

Les travaux de réhabilitation à prévoir concernent :

- Chemin d'Arlus le Bas 18 629.00 € H.T
- Chemin Vidourle mort Galoubier 14 710.00 € H.T
- Chemin d'Arlus 27 745.00 € H.T
- Chemin de Campagne 166 030.00 € H.T
- Chemin des Tribes 25 272.50 € H.T
- Chemin de Rouvière 8 670.00 € H.T
- Chemin Logrian-Quissac-Orthoux 91 698.00 € H.T
- Route d'Anduze 51 720.00 € H.T
- Place des Trois Rois 20 535.00 € H.T
- Chemin de la Moutette-Coutach 52 216.00 € H.T
- Montée du Relais 28 137.00 € H.T
- Rond-point Intermarché 1 070.00 € H.T
- RD999-Rond-point Gendarmerie 1 195.00 € H.T
- Chemin des Serres 20 408.00 € H.T
- Rampe d'accès RD999-Promenade Auzilhon 4 806.00 € H.T

Soit un montant total H.T de 532 841.50 €

Il faut y intégrer les honoraires du Bureau d'études Inframed à hauteur de 47 158.50 € H.T.

Soit un montant total de dépenses de 580 000.00 € H.T

Serge CATHALA propose donc de solliciter une subvention à hauteur de 80 % au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques. Il appartiendra aux services de l'Etat de préciser les chemins retenus et les travaux à réaliser.

Nicolas DREVON demande des précisions pour le Chemin Logrian-Quissac-Orthoux. Serge CATHALA lui répond que le chemin part d'Orthoux jusque derrière la clinique du Cros.

Nicolas DREVON demande des explications sur les honoraires du bureau d'études. Serge CATHALA lui répond que le dossier de demande de subvention est fastidieux à monter et qu'il était indispensable de faire appel à un bureau d'études ; les honoraires seront calculés en fonction des travaux retenus.

Le Conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le montant total des dépenses prévisionnelles à hauteur de 580 000.00 € HT ;
- d'approuver la demande de subvention à hauteur de 80 % au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques soit 464 000.00 € H.T suite aux intempéries du 14 septembre 2021 ;
- de s'engager à réunir sa part contributive ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document à cet effet.

Délibération n°084/2021 : Subvention programme « Ravalement façades »

Robert CHAZEL rappelle que le programme « Ravalement de façades », dont l'objectif est la redynamisation et la modernisation du centre-ville, est une action simple et immédiate qui participe de l'embellissement du cadre architectural.

Il s'agit ainsi de faire du cœur de ville un élément majeur de l'identité et de l'attractivité de Quissac.

Afin d'encourager les propriétaires à s'engager dans ces travaux de ravalement, la commune de Quissac a mis en œuvre un système d'aide incitative.

Localisation :

Quartier de vièle, rue du Camp neuf, rue du docteur Rocheblave, avenue du 11 novembre, place Charles Mourier, rue du pont, place de Garonne, traverse du Moulin, , place de l'Hôtel des trois rois, la chaussée, Faubourg du Pont, rue du chemin neuf, route de Sauve, impasse Beauregard, route de Montpellier, route de Sommières, avenue de la Gare, place Emile Coste, traverse des canards, impasse du Vidourle, impasse du Faubourg, traverse de l'enclos

Type de façades :

Façades principales en aplomb sur rue et le domaine public, dans la limite de 150 m².

Nature des travaux :

- rejointoiement de pierres ou enduit finition « grattée »
- peinture ou badigeon (choix des coloris par le technicien, en fonction de l'environnement)

Montant de la subvention municipale :

- 22,87 € / m² de surface d'enduit traditionnel ou rejointoiement
- 7,62 € / m² de peinture extérieure

Robert CHAZEL propose d'approuver le dossier de demande de subvention complet suivant :

Madame et Monsieur MIELE Guy Immeuble situé 9 Traverse de l'enclos

Montant de la subvention : 85 m² x 22.87 € = 1 943.95 €

Frédéric HERNANDEZ demande quel était le budget alloué en 2021 pour ce programme. Serge CATHALA répond que 10 000 € ont été inscrits au budget 2021, avec ce dossier nous atteignons le montant de 6 380.73€. Une demande de 686.10 € est en cours d'instruction.

Considérant la demande de subvention de Madame et Monsieur MIELE Guy dans le cadre de travaux de ravalement de façades,

Considérant que cette demande est éligible au regard des critères énoncés dans le règlement de l'opération,
 Considérant que le dossier de demande de subvention est complet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité

- L'octroi d'une subvention de 1 943.95 € à Madame et Monsieur MIELE Guy pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble situé 9 Traverse de l'enclos
- Précise que le versement de la subvention interviendra après contrôle de la réalisation des travaux sur présentation des factures acquittées.

Délibération n°085/2021 : Demande d'inscription au programme d'investissement SMEG : Quartier de Vièle Tr2 (Rue de l'Argenterie) – Télécom – Coordination voirie

Bernard GUERIN expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : Télécommunication.
 Ce projet s'élève à 6 822,00 € HT soit 8 186,40 € TTC.

Définition sommaire du projet :

Le projet se situe en centre-ville sur des rues communales. Rue très étroite, moins de 4ml de large.

Le réseau BT/A du quartier vièle vient du poste situé place du 8 mai, poste « ENVIELE »

Une moitié de la rue est traitée en T70 posé façade sous génoise en méthode discrète, sur cette zone des siphons seront posés en traversée de chaussée afin de reprendre les différents branchements BT/TELECOM

L'autre moitié de la rue devra être traitée en souterrain avec reprise de branchements BT/TELECOM et EP. Au droit de la Rue de Vièle la traversée BT/A sera traitée par un siphon.

Les travaux projetés comprennent :

- La pose d'un réseau TELECOM sur 60ml environ y compris chambres de tirage et réalisation de siphon pour reprise des branchements existants



21-TEL-55

ETAT FINANCIER ESTIMATIF

QUISSAC - SECTEUR 05

Quartier de Vièle Tr2 (Rue de l'Argenterie) - Télécom - Coord. Voirie

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	5 622,00 € HT
Ingénierie :	600,00 € HT
Autre :	600,00 € HT
Total des dépenses prévisionnelles :	6 822,00 € HT 8 186,40 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention
GENIE CIVIL TELECOM 2022 [DIPI]	0,00 €	
<i>Hors subvention</i>	6 822,00 €	
	6 822,00 €	0,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	6 822,00 €
Participation aux frais d'investissement (6 822,00 x 5%) :	341,10 €
TVA (20 %) :	1 364,40 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	8 527,50 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N° 1 de 80% :	7 000,00 €
Acompte N° 2 et solde :	1 527,50 €
TOTAL	8 527,50 €

Nicolas DREVON demande si l'installation de la fibre est incluse. Bernard GUERIN répond favorablement en expliquant que 4 gaines sont mises en place pour les télécom.

Nicolas demande si l'on peut faire intervenir les techniciens de la fibre en même temps. Serge CATHALA répond que cela est très compliqué car les entreprises de pose de la fibre suivent leurs propres plannings et ne s'adaptent pas aux chantiers des communes.

Le Conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

1. D'approuver le projet dont le montant s'élève à 6 822,00 € HT soit 8 186,40 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. De demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. De s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 8 530,00 €.
4. D'autoriser son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
5. De verser sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. De prendre note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. De s'engager à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 402,74 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. De demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Délibération n°086/2021 : Demande d'inscription au programme d'investissement SMEG : Quartier de Vièle Tr2 (Rue de l'Argenterie) – Dissimulation du réseau électrique – Coordination voirie

Bernard GUERIN expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : Dissimulation.
Ce projet s'élève à 46 202,00 € HT soit 55 442,40 € TTC.

Définition sommaire du projet :

Le projet se situe en centre-ville sur des rues communales. Rue très étroite, moins de 4m de large.

Le réseau BT/A du quartier vièle vient du poste situé place du 8 mai, poste « ENVIELE »

Une moitié de la rue est traitée en T70 posé façade sous génioise en méthode discrète, sur cette zone des siphons seront posés en traversée de chaussée afin de reprendre les différents branchements BT/TELECOM

L'autre moitié de la rue devra être traitée en souterrain avec reprise de branchements BT/TELECOM et EP. Au droit de la Rue de Vièle la traversée BT/A sera traitée par un siphon.

Les travaux projetés comprennent :

- La dépose de 60 ml environ de BT/A posé façade
- La pose de 70 ml environ de BT/S 150² dont 1 siphon au droit de la rue de Vièle avec pose de RMBT et reprise des branchements existants

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES
Dépenses prévisionnelles

Travaux :	35 202,00 € HT	
Ingénierie :	4 000,00 € HT	
Coordination SPS :	2 000,00 € HT	
Autre :	4 000,00 € HT	
IC :	1 000,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	46 202,00 € HT	55 442,40 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés		Subvention		Participation Collectivité
Article 8 2022 [DIPI]	46 202,00 €	SMEG	30,00 %	13 860,60 €	13 860,60 €
		ENEDIS	40,00 %	18 480,80 €	
	46 202,00 €			32 341,40 €	13 860,60 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	13 860,60 €
Participation aux frais d'investissement (46 202,00 x 5%) :	2 310,10 €
TVA (20 %) :	0 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	16 170,70 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N° 1 de 50% :	8 000,00 €
Acompte N° 2 et solde :	8 170,70 €
TOTAL	16 170,70 €

Le Conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- D'approuver le projet dont le montant s'élève à 46 202,00 € HT soit 55 442,40 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- De demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
- De s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-dessus, et qui s'élèvera approximativement à 16 170,00 €.
- D'autoriser son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
- De verser sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
- De prendre note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- De s'engager à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 2 640,98 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
- De demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Délibération n°087/2021 : Demande d'inscription au programme d'investissement SMEG : Quartier de Vièle Tr2 (Rue de l'Argenterie) – Eclairage public – Coordination voirie

Bernard GUERIN expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : Eclairage public.
Ce projet s'élève à 5 684,00 € HT soit 6 820,80 € TTC.

Définition sommaire du projet :

Le projet se situe en centre-ville sur des rues communales. Rue très étroite, moins de 4ml de large.

Le réseau BT/A du quartier vièle vient du poste situé place du 8 mai, poste « ENVIELE »

Une moitié de la rue est traitée en T70 posé façade sous génoise en méthode discrète, sur cette zone des siphons seront posés en traversée de chaussée afin de reprendre les différents branchements BT/TELECOM

L'autre moitié de la rue devra être traité en souterrain avec reprise de branchements BT/TELECOM et EP. Au droit de la Rue de Vièle la traversée BT/A sera traitée par un siphon.

Les travaux projetés comprennent :

- La pose du réseau EP sur 70 ml environ avec reprise des lanternes existantes

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).



21-EPC-54

ETAT FINANCIER ESTIMATIF

QUISSAC - SECTEUR 05

Quartier de Vièle Tr2 (Rue de l'Argenterie) - Eclairage Public - Coord. Voirie

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	4 684,00 € HT	
Ingénierie :	500,00 € HT	
Autre :	500,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	5 684,00 € HT	6 820,80 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DECISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention <small>potentiellement attribuable après modification du SMEG</small>		
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2022 [DIPI] (1)	5 684,00 €	SMEG	20,00 %	1 136,80 €
	5 684,00 €			1 136,80 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public.
Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	5 684,00 €
Participation aux frais d'investissement (5 684,00 x 5%) :	284,20 €
TVA (20 %) :	1 136,80 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	7 105,00 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N° 1 de 80% :	6 000,00 €
Acompte N° 2 et solde :	1 105,00 €
TOTAL	7 105,00 €

Le Conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

1. D'approuver le projet dont le montant s'élève à 5 684,00 € HT soit 6 820,80 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. De demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. De s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 7 110,00 €.
4. D'autoriser son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
5. De verser sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:
 - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
 - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. De prendre note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. De s'engager à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 341.04 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. De Demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Délibération n°088/2021 : Vote complémentaire d'une subvention aux associations 2021

Martine AUBERT rappelle que lors de sa séance en date du 8 avril 2021, le conseil municipal a alloué 38 150 € de subventions aux associations comprenant 750 € à répartir en cours d'année.

Elle propose d'attribuer 600 € de subvention à « Tel est ton cœur » afin de soutenir l'association qui organise le marché de Noël 2021 et notamment pour aider au financement de l'animation musicale.

Le conseil municipal,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Sandrine ROTTE ne prend pas part au vote

- de verser une subvention de 600 € à « Tel est ton cœur » afin de soutenir l'association qui organise le marché de Noël 2021
- que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal 2021
- que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association

Délibération n°089/2021 : Modification d'un tarif de la régie Festivités

Martine AUBERT propose de modifier l'âge limite du repas unitaire Enfant dans la catégorie Repas et Buvette Escapades de la régie Festivités comme suit :

TARIFS REGIE FESTIVITES	
REPAS + BUVETTE ESCAPADES	
OBJET	TARIFS TTC
Repas Unitaire Enfant – 12 Ans – 10 Ans	12 €

Laëtitia LE ROUX demande si cette modification a été prise en compte sur les plaquettes. Martine AUBERT lui répond favorablement.

Le Conseil municipal,

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 décembre 1994 créant une régie de recettes pour les locations de salles et matériels et la délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2019 relative à la modification de la régie recettes pour les locations de salles et matériels ;

Vu la délibération n°040/2021 relative à la mise à jour des tarifs des régies Eau, Marché et Festivités du conseil municipal en date du 08/04/2021 ;

Considérant la modification de tarif proposé ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de valider l'âge limite du repas unitaire Enfant à moins de 10 ans

Informations : Comptes rendus par les délégués représentant la commune de Quissac dans les organismes extérieurs (Communauté de communes du Piémont Cévenol, syndicats ...)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h43.

Le Maire,
Serge CATHALA

